



Madame la Secrétaire Générale, Mesdames et Messieurs les membres de la FPMA, chers collègues,

Nous adressons nos remerciements aux services du rectorat qui ont mis à notre disposition tous les documents issus du travail qu'ils ont réalisé pour préparer le mouvement intra-académique 2016. Cette année, on constate une diminution du nombre de candidats à la mutation dans l'enseignement général, diminution particulièrement importante dans les disciplines qui recrutent difficilement aux concours depuis plusieurs années, comme les mathématiques, les lettres ou l'anglais. A l'étape du projet de mouvement, le taux de satisfaction des demandes des candidats volontaires pour quitter leur établissement atteint désormais à peine 24%, et reste particulièrement bas en documentation, en sciences physiques, en éducation musicale et en EPS, mais également, cette année, en lettres classiques, SVT et arts plastiques. De plus, les postes non pourvus augmentent encore, et de nombreuses disciplines sont désormais touchées.

La dégradation des conditions d'enseignement, fortement accentuée par la mise en place de la réforme du collège, se poursuit avec l'obligation accrue faite aux enseignants d'enseigner sur plusieurs établissements. Les professeurs des disciplines les plus malmenées par la réforme, comme l'allemand et les lettres classiques, sont en souffrance et s'inquiètent pour leur avenir. L'espagnol, toujours écarté du dispositif des classes bilangue, est en perte de vitesse. On est maintenant tristement habitué aux résultats d'admissibilité des concours d'enseignement qui, une fois de plus, indiquent l'absence d'attrait de nos métiers. L'allemand et les lettres classiques semblent désormais bien près de leur fin, malgré les effets d'annonce du Ministère de l'éducation nationale qui prétendait vouloir promouvoir leur enseignement alors même qu'il le détruisait avec la réforme du collège.

Récemment, Madame la ministre de l'éducation nationale et le gouvernement ont toutefois annoncé vouloir s'attaquer à l'une des causes évidentes de la désaffection des candidats en augmentant les rémunérations pour rendre celles-ci plus proches de la moyenne des pays de l'OCDE. Hélas, derrière l'effet d'annonce, la réalité n'est guère enthousiasmante. Tout d'abord, l'augmentation du point d'indice en deux temps est immédiatement annulée par l'augmentation de la pension civile, et le gel du point d'indice subi depuis 2010 est de fait loin d'être compensé. De plus, les propositions effectuées par le ministère dans le cadre de la mise en place du PPCR ne correspondent pour l'instant pas à une amélioration réelle de la carrière des enseignants - le SNALC participera aux trois groupes de travail afin de tenter de les infléchir. Ainsi, le SNALC constate que la transformation des primes en points d'indice n'est pas une augmentation de traitement, bien au contraire, puisque ces primes sont désormais soumises aux charges sociales ; de plus, il demande que le contenu des quatre évaluations de « rendez-vous de carrière » soit précisé et transparent avec des critères objectifs et quantifiables ; par ailleurs, le SNALC déplore que les professeurs agrégés en fin de carrière et Chaire Supérieure soient écartés du protocole ; enfin, si la création d'une classe exceptionnelle répond à une demande du SNALC, ce dernier restera très vigilant sur

les critères qui lui donneront accès, car l'évaluation au mérite ne doit pas être affaire de clientélisme et encore moins dépendre d'une prétendue loyauté à l'égard de réformes délétères et de la caporalisation déjà tristement engagée avec les journées de pseudo-formation à la réforme du collège.

Défenseur de l'Ecole de la République, le SNALC reste en effet toujours activement opposé à l'esprit et la forme de la réforme du collège imposée par un ministère qui refuse toujours de faire confiance à l'expertise des enseignants de terrain, qui la rejettent pourtant massivement. Ces derniers ont donc pu voir leurs craintes confirmées en assistant à des journées de formation lors desquelles ils ont été invités à construire eux-mêmes leurs savoirs par des formateurs très loin de répondre aux attentes inspirées par la mise en place de nouveaux concepts pédagogiques et programmes à la qualité et l'efficacité douteuses. Alors qu'approche la rentrée 2016, l'inégalité des établissements et des élèves s'organise comme prévu : possibilité ou non d'étudier l'allemand et le latin et d'apprendre réellement les sciences dans des groupes à effectifs réduits ; maintien ou réduction des horaires dévolus au français et aux mathématiques... Le financement des nouveaux manuels, alors que tous les programmes de tous les niveaux changent simultanément, est évidemment insuffisant. Comme pour la réforme des rythmes scolaires, tout semble fait pour organiser une fuite vers le privé des parents d'élèves toujours plus nombreux qui s'aperçoivent de ces difficultés, malgré la coûteuse brochure publicitaire distribuée par le ministère, et commencent à mesurer les graves inégalités dans l'offre et dans la qualité de l'enseignement public sur le territoire.

Comme toujours, le ministère pourra compter sur la conscience professionnelle des enseignants qui tenteront de limiter les effets nocifs de cette réforme et continueront d'effectuer le meilleur travail possible auprès de leurs élèves. Mais l'intégration des TZR, des contractuels et des stagiaires dans cette nouvelle usine à gaz ne pourra se faire que dans la douleur, alors que leurs conditions de travail sont déjà bien difficiles.

L'an dernier, le SNALC avait interpellé la FPMA à propos de la mise en place laborieuse de la réforme des ESPE à la rentrée 2014, menée dans l'urgence et la désorganisation la plus totale, dont les premières victimes ont été les stagiaires, nombreux à être découragés d'emblée par cette année d'entrée dans le métier.

Le SNALC a pris acte des engagements du Rectorat et de l'ESPE au moment de la rentrée de la nouvelle promotion des stagiaires fin août 2015 à l'Université de Grenoble : promesses d'emplois du temps allégés, d'heures de cours stabilisées, d'un mémoire au contenu réduit pour les titulaires d'un M2, de parcours adaptés prenant en compte les formations précédentes des stagiaires. Le SNALC a également pris connaissance de l'engagement des acteurs de la formation à simplifier les démarches des stagiaires, à expliciter les attendus des cours et à réduire le nombre de devoirs demandés. A la rentrée, l'ESPE a semblé vouloir faire preuve de bonne volonté, en regroupant certains cours sur une même journée et en proposant des parcours plus diversifiés, cependant réservés à un effectif restreint parmi les professeurs nouvellement recrutés.

Hélas, les annonces sont loin d'avoir été suivies d'effet. Après avoir méticuleusement recueilli des informations sur le terrain, après avoir discuté et rencontré les stagiaires, le SNALC dresse un constat alarmant : dans de nombreuses disciplines, aucune amélioration n'a été constatée ; pire, les promesses et avancées obtenues l'année précédente n'ont pas été concrétisées par le Rectorat. Ainsi, l'écrit *réflexif et scientifique* proposé aux stagiaires déjà titulaires d'un M2 en lieu et place d'un nouveau mémoire est redevenu, par le biais d'un simple courriel envoyé par l'ESPE aux personnes concernées, un travail en tous points identique au mémoire demandé aux autres stagiaires, sans l'allègement promis. Le mémoire, rappelons-le, a cristallisé l'année précédente toutes

les frustrations, puisque l'on demandait à des fonctionnaires déjà titulaires d'un Master 2 de réaliser à nouveau un mémoire alors même qu'ils n'avaient plus à valider de Master/DU !

De nombreux autres problèmes ont été soulevés, malheureusement identiques à ceux qui avaient provoqué le mouvement de colère des stagiaires l'année dernière. La liste des aberrations est longue : des parcours adaptés qui n'ont d'adaptés que le nom, des emplois du temps qui changent d'une semaine à l'autre, des informations qui parviennent au compte-goutte, parfois la veille, une charge de travail bien trop importante avec des activités à rendre tous les 15 jours, le manque d'informations, l'intimidation et le « chantage » à la titularisation de certains formateurs à l'égard des stagiaires qui osent s'interroger sur le sens des formations proposées, sans oublier la frustration de certains stagiaires face à l'impossibilité d'obtenir les outils et les compétences dont ils ont immédiatement besoin pour réaliser leur propres cours dans les classes dont ils sont responsables. De plus, les modalités d'évaluation mises en place par l'ESPE, qui ont évolué et privilégient désormais le contrôle continu, ont donc imposé la restitution de nombreux dossiers en même temps, alourdissant encore la charge de travail de stagiaires qui n'arrivent plus à mener de front ces exigences absurdes et leur entrée dans le métier.

Malgré nos interpellations et nos audiences auprès du Rectorat, nous n'avons eu aucune réponse sur le manque de cadrage national d'une formation qui se doit de l'être, au même titre que les concours de recrutement.

Selon une enquête menée à l'initiative même des stagiaires sur un échantillon de 103 stagiaires de l'académie de Grenoble, 41% des stagiaires interrogés affirment avoir déjà consulté un médecin pour fatigue, 39% ont obtenu un arrêt maladie, et 17% ont été placés en arrêt maladie de plus de 3 jours. Le SNALC déplore plusieurs démissions de stagiaires, qui ne sont qu'une partie des démissions réelles dont le chiffre n'est pas divulgué, alors même que le vivier de candidats aux concours de l'enseignement se tarit, et que chaque lauréat est précieux pour le rectorat.

Le SNALC regrette la lenteur des évolutions de l'ESPE et appelle le Rectorat à entendre les inquiétudes légitimes des stagiaires et à y répondre.

Le niveau des rémunérations, les conditions d'entrée dans le métier d'enseignant, les conditions d'exercice de ce métier et le sens qu'il prend aux yeux de ceux qui l'exercent sont déterminants pour l'avenir d'une éducation publique de qualité en France. Malheureusement, le ministère ne semble pas l'avoir compris, à moins que, engagé dans la course aux économies, il n'y ait sciemment renoncé.

Je vous remercie.

Pour le SNALC, les commissaires paritaires titulaires

Toufiké HENNI-CHEBRA

Anne MUGNIER